

# REGLEMENT DU 26<sup>e</sup> TROPHEE NATIONAL DE CYCLISME – TARN - MAZAMET

## **Article 1.**

L'ATSCAF du Tarn organise le «26<sup>ème</sup> Trophée National de Cyclisme 2014» du jeudi 29 mai au dimanche 1<sup>er</sup> juin, ouvert à tous les adhérents à jour de leur cotisation.

## **Article 2 – Comité d'organisation**

### **a – Composition**

- François CLINET, Président de l'ATSCAF Fédérale ou son représentant
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du secteur Sports de l'ATSCAF Fédérale
- Yvan FERRAN, Président de l'ATSCAF Tarn.
- Thierry LECERF, Responsable section cycliste organisatrice.
- Patrick MOURET, Président de l'Union Vélocipédique de Mazamet
- Fabien HYZY, Représentant de la commune de Mazamet pour la sécurité
- Jean Pierre AUDARD et Frédéric LAFARGUE, commissaires de course

### **b – Compétences**

- Elaboration du règlement
- Organisation des compétitions en accord avec les règlements de la FFC
- Examen des réclamations éventuelles
- Publication des résultats
- Remise des récompenses

## **Article 3 – Disciplines retenues**

- Epreuve en ligne (vendredi après-midi)
- Epreuve en «contre la montre» individuel (samedi matin)

## **Article 4 – Règlement des épreuves**

Le règlement applicable aux disciplines retenues est celui de la Fédération Française de Cyclisme.

En particulier, les guidons dits «cornes de vache», les roues à bâtons ou lenticulaires sont interdits dans la course en ligne et le port du casque rigide est OBLIGATOIRE pour les deux épreuves.

## **Article 5 – Conditions de participation**

- Etre Adhérent ATSCAF à jour de sa cotisation ATSCAF (2013/2014) de l'association choisie pour concourir.
- Figurer sur le bordereau d'inscription établi pour l'ensemble des participants d'une même section ATSCAF par son Président.

- Toutefois la priorité d'inscription sera donnée aux agents des administrations financières en fonction des contraintes d'hébergement ou d'organisation des épreuves.
- **Le palmarès officiel ne prendra en compte que les adhérents financiers**

## **Article 6 – Désistement**

En cas de désistement, il conviendra de prévenir l'organisateur par tous moyens avant la compétition. Tout justificatif devra être parvenu au bureau des sports au plus tard 15 jours avant le début des épreuves.

## **Article 7 – Organisation des épreuves**

Elles auront lieu sur les communes de Pradelles Cabardes pour la course en ligne, Mazamet et Pradelles Cabardes pour le contre la montre.

### **A – Engagement**

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions à 180 compétitrices et compétiteurs confondus. Les inscriptions seront enregistrées et validées jusqu'à la date limite du 28 février 2014.

Passé cette date, les inscriptions ne seront acceptées qu'après accord de l'ATSCAF du Tarn en collaboration avec l'ATSCAF Fédérale.

### **B – Comité de course**

Le comité de course précisera les conditions de déroulement de la compétition

Il sera compétent pour vérifier les points suivants :

- Présentation de la carte ATSCAF (2013/2014) accompagnée d'une pièce d'identité avec photo
- Présentation d'une licence de cyclisme en cours de validité dans l'une des fédérations suivantes : FFC, UFOLEP, FSGT.
- A défaut de licence cycliste d'une de ces fédérations, **un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition cycliste** daté de moins de trois mois devra **IMPERATIVEMENT** être présenté.

### **C – Epreuves**

Elles consisteront en :

- **Une épreuve en ligne** de 7 tours de circuit suivis d'une montée de col pour les hommes, soit environ 55 kilomètres et 5 tours pour les femmes suivis d'une montée de col, soit environ 41 kilomètres.
- **\*Une épreuve «contre la montre individuel»** de 12,430 kms (montée de col)

\* Tous les participants à la course en ligne pourront prendre le départ du «Contre la montre individuel» y compris ceux qui n'auront pas fait la distance pour cause de problèmes techniques ou autres.

### **D – Classements**

Seul le comité de course est compétent en matière de classement. Le classement final sera effectué par addition des temps des deux épreuves (Course en Ligne + CLM).

Les participants seront répartis en 8 catégories :

- Senior Homme (moins de 40 ans)
- Vétéran 1 (de 40 à 49 ans inclus)
- Vétéran 2 (de 50 à 59 ans)
- Vétéran 3 (60ans à 69 ans)
- Vétéran 4 ( 70 ans et plus)
- Féminine 1 (moins de 40 ans)
- Féminine 2 (40 à 49 ans)
- Féminine 3 (50 et plus)

A partir du classement général final, il sera établi 2 classements par équipe

- Par équipe masculine : par addition des trois meilleurs temps de concurrents financiers masculins inscrits sous le même code association ATSCAF.
- Par équipe mixte : par addition des trois meilleurs temps de concurrents financiers (dont au moins une féminine) inscrits sous le même code association ATSCAF.

## **E – Résultats**

Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix.

## **F – Récompenses**

Les premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer des récompenses supplémentaires selon d'autres critères.

## **Article 8 – Réclamations**

Les éventuelles réclamations devront être présentées auprès du comité de course dans un délai d'une heure suivant la publication des résultats de chacune des épreuves.

## **Article 9 – Engagement**

Chaque concurrent s'engage à se soumettre et à respecter le présent règlement.